

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 22 Janvier 2026

L'an deux mille vingt-six, le 22 Janvier, le Bureau Communautaire, dûment convoqué le 14 Janvier 2026, s'est réuni, à 16h00, sous la présidence de Monsieur Patrick CABROL, au siège social à Saint Pons de Thomières

Étaient présents : Jean ARCAS ; Jean-Pierre BARTHES, Patrick CABROL ; Michel CARQUET ; Franck LIGNON ; Luc LOUIS ; Thérèse SALAVIN ;

Ayant donné pouvoir :

Étaient absents : André ARROUCHE ; Catherine LISTER ; Sylvie MIQUEL ; Catherine SONZOGNI

A été élu secrétaire de séance : Jean-Pierre BARTHES



**DU MINERVOIS
AU CAROUX**

HAUT-LANGUEDOC
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

16 Place du Foirail
34220 Saint-Pons de Thomières
Département de l'Hérault
Sous-Préfecture de Béziers

Conseillers en exercice :	11
Conseillers présents :	7
Pouvoirs :	0
Voix délibératives :	7

Délibération n° : 2026.01.22/001

Objet : **Approbation du Procès-Verbal de la séance du Bureau Communautaire du 27 Novembre 2025**

VU le procès-verbal de la séance du Bureau Communautaire du 27 Novembre 2025 ;

CONSIDERANT qu'aucune demande de rectification ou de modification n'a été formulée par les membres du Bureau Communautaire ;

Le Bureau Communautaire, après avoir ouï et délibéré, à **l'UNANIMITÉ (7 POUR)**

- **Adopte** le procès-verbal de la séance du Bureau Communautaire du 27 Novembre 2025 ;
- **Mandate** Monsieur le Président pour régler toutes les démarches administratives financières et réglementaires liées à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures

Le Secrétaire de séance
Mr Jean-Pierre BARTHES



Le Président
Mr Patrick CABROL

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr